



## Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

1 1 AVR. 2019

DU BRABANT WALLON Greffe

N° d'entreprise : 0477.648.388

Dénomination

(en entier): ARTBANK

(en abrégé) :

Forme juridique: Association sans but lucratif

Siège: Rue du Ruchaux, 5 à 1490 Court-Saint-Etienne

Objet de l'acte: Décission de dissolution; Affection de l'actif net; Nomination du liquidateur;

Déchage des administratuers et du liquideur; Clôture de liquidation.

L'Assemblée générale décide de nommer Mr Van Michel Grégory en tant que mandataire afin d'accomplir les formalités de publication.

L'Assemblée entérine, à dater du 01/03/2019, les résolutions suivantes :

a) La démission de Mr BIEVA Nicolas, administrateur et de Mr BRICHET Martin, administrateur-trésorier;

b) La décision de dissoudre l'association :

c) Les membres déclarent qu'il n'existe aucun actif qui nécessite une répartition ou une affectation ;

d) Monsieur Gaudissart Etienne est nommée liquidateur ;

e) Les administrateurs sont déchargés de leur mandat ;

La société n'ayant aucune dette, l'Assemblée décide à l'unanimité de clôturer la liquidation et de décharger le liquidateur.

Néanmoins, Monsieur Gaudissart Etienne reste responsable envers les créanciers durant une période de 5 ans à dater du jour de la publication au Moniteur de la présente Assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Court-Saint-Etienne, le 1er mars 2019

**GAUDISSART Etienne** Président- Administrateur

**VERRAVER Nicolas** Administrateur

**GAUDISSART Fabian** 

Secrétaire

Administrateur- délégué à la gestion journalière

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature